

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux et  
des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BPL1  
98849 Nouméa Cedex

N°2015-28255/DENV

Nouméa, le

19 OCT. 2015

à

BP 138  
98808 Mont Dore

*Le Directeur*

Objet : visite d'inspection de votre installation située à La Coulée en date du 29 septembre 2015  
Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 29 septembre 2015 sur votre installation d'élevage de volailles situé à La Coulée, commune du Mont-Dore.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

*Le directeur de l'environnement*